

CCAS de RIVES

• Centre Communal d'Action Sociale •



*Saison
2025-2026*

Dignité • Solidarité • Proximité



Préambule

Le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** est un établissement public administratif rattaché à chaque commune. Il constitue le **principal outil de la solidarité locale**, agissant en lien étroit avec les services de la ville, les partenaires sociaux, les institutions et les associations.

À Rives, le CCAS met en œuvre deux types d'actions complémentaires :

- **L'action sociale légale**, qui consiste à accompagner les habitants dans l'accès à leurs droits (aide sociale départementale, demandes d'allocations, domiciliation, etc.), en lien avec les services de l'État, du Département ou de la CAF.
- **L'action sociale facultative**, qui relève de la politique sociale propre à la commune : aides financières ou alimentaires ponctuelles, soutien aux familles en difficulté, portage de repas, dispositifs de lutte contre l'isolement, accompagnement au logement, etc.

Edito

Chers habitantes et habitants de Rives,

Dans un contexte social en constante évolution, le **Centre Communal d'Action Sociale** de Rives reste un **acteur essentiel de proximité**, au plus près des réalités vécues par les personnes les plus fragiles de notre commune.

Le projet social que nous portons pour la saison 2025-2026 s'inscrit dans une **volonté forte de solidarité, d'écoute et d'action concrète**. Il répond aux besoins identifiés sur notre territoire, qu'il s'agisse de **lutte contre l'isolement**, de **soutien aux personnes en difficulté**, ou encore de **préservation de l'autonomie** des aînés et des personnes en situation de handicap.

Avec l'appui de nos partenaires, de nos agents engagés et des associations locales, nous voulons faire du CCAS un **lieu accessible, humain et réactif**, capable de proposer des réponses efficaces à ceux qui en ont besoin.

Ce document vous présente nos engagements, nos dispositifs d'aide et les valeurs qui guident notre action : **dignité, solidarité et proximité**.

Soyez assurés que nous continuerons à agir avec détermination pour que **personne ne soit laissé de côté** à Rives.

Moussokro TOURE

Vice-Présidente du CCAS de Rives





Accompagner les seniors et les personnes en situation de handicap

• Portage de repas à domicile

Le CCAS permet la **livraison** (du lundi au vendredi) **pour chaque jour de la semaine des repas équilibrés aux personnes âgées ou en perte d'autonomie**. Ce service, au-delà de l'aide alimentaire, permet aussi de maintenir un lien régulier avec les bénéficiaires et de repérer d'éventuelles situations à risque.



A partir de la rentrée 2025, il est possible de se faire livrer **un repas le midi et une soupe le soir**. **3 régimes** sont proposés : normal, diabétique ou mixé.

Les tarifs sont en fonction des revenus de l'année N-1.



• Téléassistance et accompagnement aux démarches

Nous aidons les personnes âgées et leurs proches à installer un dispositif de téléassistance, et à constituer des dossiers pour l'APA ou pour les prestations MDPH, en lien avec le Département.

• Colis de fin d'année

Chaque fin d'année, plus de 700 colis sont remis **aux +70 ans et aux résidents en EHPAD de Rives**, peu importe leur commune d'origine.

C'est l'occasion d'un contact chaleureux et d'un repérage des fragilités.



• Plan Canicule

Le CCAS tient un **registre de veille sociale**.

Du 1er juin au 31 août, le CCAS **contacte régulièrement** les personnes inscrites et les informe des dispositifs existants pour prévenir les risques, notamment liés à la chaleur.



• Temps conviviaux

Plusieurs événements sont organisés chaque année :

- ✓ **1 repas** : 250 personnes
- ✓ **3 thés dansants** : 80 personnes

Ces temps permettent de **créer du lien**, rompre l'isolement et favoriser la participation des seniors.



Soutenir les personnes en difficulté

• Aides financières d'urgence

Le CCAS accorde via sa Commission Permanente, des **aides financières** ponctuelles pour éviter des ruptures : impayés, coupures d'énergie, dettes urgentes,



Ces aides sont **étudiées en commission** et versées directement aux créanciers.

• Bons alimentaires



Sur prescription des partenaires sociaux ou des élus du CCAS, le CCAS distribue des **bons d'achat alimentaires** (en fonction de la composition familiale) pour permettre aux familles les plus en difficulté d'accéder rapidement à des produits de première nécessité.

• Distribution alimentaire

En lien avec les **associations de distribution alimentaires** du territoire :

- ✓ D'une Rives à l'autre à Rives
- ✓ La Croix Rouge à Rives
- ✓ Les Restos du Cœur à Renage
- ✓ L'Épicerie Amandine à Voiron



Le CCAS anime une **instance de coordination**.

Développer la solidarité locale

• Soutien aux associations

Le CCAS verse chaque année des **subventions** à des associations engagées sur la commune. En 2025, **40.000€** ont été attribués à ce réseau d'acteurs solidaires : Croix-Rouge, UNRPA, Restos du Cœur, MJC, D'une Rives à l'autre, Passiflore, Banque alimentaire de l'Isère, Accueil familial 38, Bouchons de solidarité, Don du sang et Passe de Cœur.



• Conventions de coopération

Des **partenariats** formalisés permettent d'amplifier les actions du CCAS dans les domaines de l'alimentaire, de l'insertion, du logement, ou du soutien aux personnes vulnérables.

Agir pour le logement et l'hébergement d'urgence

- **Logement social**

Le CCAS est **guichet « type conseil »** pour les demandes de logement social : constitution du dossier, conseil, suivi, orientation, entretien personnalisé...

Il travaille en lien étroit avec les **bailleurs sociaux** et les **commissions d'attribution** et la **Commission Intercommunale de Logement** du Pays Voironnais.



- **Logement d'urgence**



La Ville met à disposition un logement dédié aux **victimes de violences conjugales**, avec une prise en charge temporaire en toute confidentialité.

Le CCAS peut également financer des **nuitées à l'hôtel** pour les personnes sans solution immédiate.

Favoriser l'accès aux droits pour tous

- **Domiciliation**

Le CCAS permet aux personnes sans domicile stable d'avoir une **adresse administrative** à Rives.

Cela leur donne accès aux aides sociales, à une carte d'identité ou à l'inscription sur les listes électorales.



- **Mutuelle communale**



Depuis fin 2024, des **permanences** sont proposées pour aider les habitants à comparer et souscrire à une mutuelle santé adaptée à leurs besoins et à leurs moyens.

Plus de 100 devis ont été réalisés dès la première année.

- **Accueil sans rendez-vous**

Les usagers peuvent venir poser leurs questions, être orientés ou accompagnés dans leurs démarches sociales, **sans formalité préalable**.



Le Conseil d'Administration du CCAS

Le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** de Rives est administré par un **Conseil d'Administration**, garant de la mise en œuvre de la politique sociale décidée par la commune. Le Conseil d'Administration est composé à parité :

- **7 membres élus** parmi les conseillers municipaux,
- **7 membres nommés** représentant la société civile.



Composition du Conseil d'Administration

Membres élus :

- Julien STEVANT, Président du CCAS
- Moussokro TOURÉ, Vice-Présidente
- Laurent LAVOST
- Audrey ENDERLÉ
- Stéphanie SCHNEIDER
- Fatima DE SOUSA MOURA
- Ali ZERIZER
- Ludovic PLOTON

Membres nommés :

- Michèle PROMONET, *D'une Rives à l'autre*
- Jacqueline BERNARD, *UNRPA*
- Magali HOANG, *Croix-Rouge française*
- Ludovic MARTEL, *FNATH*
- Patrice MOUZ, *Association Passiflore*
- Monique BARBAGALLO, *UDAF*
- Hervé CHRISTOPHE, *MJC de Rives*

La Commission Permanente du CCAS

Créée par délibération du CA en date du **29 juillet 2020**, la **Commission Permanente** permet un traitement réactif des demandes d'aides formulées par les habitants de Rives.

Missions :

- Examiner les **demandes d'aides facultatives** : aides financières, alimentaires non urgentes...
- Statuer sur la **forme de l'aide** : subvention exceptionnelle, prêt, bons alimentaires, colis, etc.
- Étudier les situations de façon **anonyme**.
- **Informier régulièrement le Conseil d'Administration** des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Fonctionnement :

- **Réunions à huis clos** un mercredi sur deux, selon les besoins.
- **Composition équilibrée** : 4 membres élus + 4 membres nommés, sous la présidence de la Vice-Présidente du CCAS.



Membres de la Commission Permanente

Membres élus :

- Moussokro TOURÉ, Vice-Présidente
- Laurent LAVOST
- Stéphanie SCHNEIDER
- Fatima DE SOUSA MOURA

Membres nommés :

- Michèle PROMONET, *D'une Rives à l'autre*
- Jacqueline BERNARD, *UNRPA*
- Ludovic MARTEL, *FNATH*
- Magali HOANG, *Croix Rouge*

Notes...

[illegible]

CCAS de RIVES

Maison de l'Orgère

Parc de l'Orgère – 96 rue Sadi Carnot – 38140 RIVES

 04 76 65 37 79

 ccas@ville-de-rives.fr

 www.ville-rives.fr/ccas

Horaires d'ouverture

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	8h – 12h	13h30 – 17h
Mardi	8h – 12h	13h30 – 17h
Mercredi	8h30 – 12h	13h30 – 17h
Jeudi	8h – 12h	13h30 – 17h
Vendredi	8h – 12h	13h30 – 16h